

# M.A.O.S.

Mutuelle Active des Organismes Sociaux et Divers.

Adresse postale : 3, avenue Jules Cantini - 13006 Marseille - Téléphone : 04 91 17 41 93

## TARIFS APPLICABLES au 01/01/2015 - OPTION 2

COTISATIONS	ANNÉE	TRIMESTRE	MOIS
<b>OPTION 2</b>			
moins de 26 ans seul	460,20 €	115,05 €	38,35 €
moins de 31 ans seul	676,80 €	169,20 €	56,40 €
Personne seule	994,80 €	248,70 €	82,90 €
Personne seule + 1 enfant	1 375,80 €	343,95 €	114,65 €
Famille	1 716,60 €	429,15 €	143,05 €

(Les cotisations incluent les taxes : CMU 6,27 % et Conventions d'Assurance 7 %)

La cotisation est due d'avance, par prélèvement automatique.

Option 2 : Elle se prend en début d'année civile et pour un minimum de trois années consécutives.

### **Nos coordonnées :**

Tél.: 04 91 17 41 93 - FAX : 04 91 17 23 49

e-mail : [maos@ag2ramondiale.fr](mailto:maos@ag2ramondiale.fr)

site : [www.maos.fr](http://www.maos.fr)

Accueil : 3, avenue Jules Cantini - 13006 Marseille - 1<sup>er</sup> étage

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Ou sur rendez-vous

## EXPOSÉ DES GARANTIES au 01/07/2015 - OPTION 2

<b>HOSPITALISATION</b> CHIRURGICALE MÉDICALE MATERNITÉ ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS Limite de 60 jours par an. SÉJOUR ACCOMPAGNANT Enfant de moins de 13 ans. CHAMBRE PARTICULIÈRE Limitée à 60 jours par an et par bénéficiaire. Illimitée en chirurgie. FORFAIT HOSPITALIER TICKET MODÉRATEUR FORFAITAIRE	100 % 100 % 16 €/Jour 45 €/Jour <b>INTÉGRAL</b> 18 €
<b>FRAIS MÉDICAUX</b> CONSULTATIONS ET VISITES AVEC « CAS » CONSULTATIONS ET VISITES SANS « CAS »	125 % 105 %
<b>CURES THERMALES</b> (avec ou sans placement) frais médicaux, paramédicaux, transport et hébergement.	100 %
<b>OPTIQUE</b> 1 équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans, sauf mineurs ou évolution de la vue (période de 1 an) Lentilles (prises en charge par la S.S.) 400 % de la base S.S. + 170 € ** Lentilles (médicalement prescrites, non prises en charge par la S.S.) Forfait annuel par bénéficiaire.	Cf. grille optique 400 % + 170 € ** 100 €
<b>PROTHÈSES MÉDICALES</b> Orthopédie, Prothèses médicales	100 %
<b>PROTHÈSES AUDITIVES</b> (forfait annuel)	300 €
<b>PROTHÈSE CAPILLAIRE</b> (forfait annuel)	80 €
<b>PROTHÈSES DENTAIRES</b>	300 %
<b>IMPLANTS DENTAIRES</b> (forfait annuel)	400 €
<b>ORTHODONTIE</b>	200 %
<b>CHIRURGIE LASER POUR MYOPIE</b> (par oeil)	150 €
<b>PRIME NAISSANCE</b>	250 €
<b>ACTES DE PRÉVENTION</b> : Vaccination DT Polio Détartrage dentaire Densitométrie osseuse	100 % 100 % 100 %
<b>DENSITOMÉTRIE OSSEUSE</b> non remboursée par S.S. (forfait annuel)	25 €
Prestation assurée par AG2R PREVOYANCE, dans le cadre d'un contrat collectif. <b>ALLOCATION DÉCÈS</b> Si décès accidentel de l'Adhérent	458 € 1 525 €

Les remboursements sont limités aux frais réels. Les T.N.S. percevront une part mutuelle limitée à celle des affiliés du Régime Général. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base du remboursement de la S.S. , ou du tarif de responsabilité (TFR) pour la pharmacie, et incluent le remboursement de la S.S. (\*\*sauf optique) aux taux en vigueur au 01/01/2015.

(1) Nos garanties entrent dans le cadre des "Contrats responsables" :

**Ne donnent pas lieu à remboursement :**

- la majoration de participation prévue aux articles L.162-5-3 et L.161-36-2 du code de la Sécurité sociale,
- les dépassements d'honoraires sur les actes cliniques et techniques pris en application du 18° de l'article L.162-5 du code de la Sécurité sociale, à hauteur au moins du montant (\*) du dépassement autorisé sur les actes cliniques, (\*) ce montant minimum non pris en charge peut être plus élevé selon les garanties souscrites
- les participations forfaitaires et les franchises restant à la charge de l'assuré prévues à l'article L.322-2 du code de la Sécurité sociale.

## Option 2\*

**Monture 50€**

Code TIPS	Nouveau code LPP Adulte	Nouveau code LPP Enfant	UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX	Avec/Sans Cylindre	SPHERE	Type de Verre	Forfait par verre	
<b>202A00.11</b>	2203240 : verre blanc 2287916 : verre teinté	2261874 : verre blanc 2242457 : verre teinté	UNIFOCAUX	Sphérique	de -6 à +6	Verre simple	75 €	
202A00.12	2280660 : verre blanc 2282793 : verre blanc 2263459 : verre teinté 2265330 : verre teinté	2243540 : verre blanc 2297441 : verre teinté 2243304 : verre blanc 2291088 : verre teinté			de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	Verre complexe	125 €	
202A00.13	2235776 : verre blanc 2295896 : verre teinté	2273854 : verre blanc 2248320 : verre teinté			< à -10 ou > à +10	Verre complexe	125 €	
<b>202A00.21</b>	2259966 : verre blanc 2226412 : verre teinté	2200393 : verre blanc 2270413 : verre teinté		Cylindre < à 4	de -6 à +6	Verre simple	75 €	
202A00.22	2284527 : verre blanc 2254868 : verre teinté	2283953 : verre blanc 2219381 : verre teinté			< à -6 et > à +6	Verre complexe	125 €	
202A00.23	2212976 : verre blanc 2252668 : verre teinté	2238941 : verre blanc 2268385 : verre teinté			Cylindre > à 4	de -6 à +6	Verre complexe	125 €
202A00.24	2288519 : verre blanc 2299523 : verre teinté	2245036 : verre blanc 2206800 : verre teinté				< à -6 et > à +6	Verre complexe	125 €
<b>202A00.31</b>	2290396 : verre blanc 2291183 : verre teinté	2259245 : verre blanc 2264045 : verre teinté		MULTIFOCAUX	Sphérique	de -4 à +4	Verre complexe	125 €
202A00.32	2245384 : verre blanc 2295198 : verre teinté	2238792 : verre blanc 2202452 : verre teinté	< à -4 ou > à +4			Verre Très complexe	125 €	
<b>202A00.41</b>	2227038 : verre blanc 2299180 : verre teinté	2240671 : verre blanc 2282221 : verre teinté	Tout Cylindre		de -8 à +8	Verre complexe	125 €	
202A00.42	2202239 : verre blanc 2252042 : verre teinté	2234239 : verre blanc 2259660 : verre teinté			< à -8 ou > à +8	Verre Très complexe	125 €	

\*limitation à un équipement optique (2 verres +1 monture) tous les deux ans, sauf mineurs ou évolution de la vue (dans ces deux cas la période est réduite à un an)